

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Association Régionale Communauté Francophone Saint-Jean Inc.		Date d'inspection Le 03 juillet 2026	
Nom de l'établissement Les Vortex de la Vallée		Numéro de permis 2015321	
Adresse 250A Quispamsis Road Quispamsis NB E2E 0R7		Numéro de téléphone (506) 848-6656	
Type de permis Garderie éducative à temps plein	Nombre maximal d'enfants 50	Âges des enfants PRÉSCOLAIRE ÂGE SCOLAIRE	
Personnel SGE Mélika Belliveau	Titre du poste Mentor en assurance de la qualité		

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
--	-----------	--------------------------------	-------------------------------------

Commentaires généraux

La mentor est arrivée à l'établissement à 9 h 30. Lors de son arrivée, les enfants de la classe des 4 ans étaient dehors, en train de jouer dans la cour de récréation. Les enfants des autres classes se préparaient à prendre leur collation du matin. Les enfants ont été vus en train de se laver les mains avant de s'asseoir pour manger. Ils ont été surveillés à tout moment pendant qu'ils mangeaient. Les éducateurs ont supervisé les enfants lorsqu'ils sont allés aux toilettes et ont rangé leurs boîtes à lunch. Leurs effets personnels étaient étiquetés et rangés correctement.

Les enfants ont été observés en train de participer à des activités de jeu libre, telles que le coloriage, les jeux de Lego et la fabrication de bracelets. De la pâte à modeler et des activités de mélange de couleurs étaient mises à leur disposition. Les éducateurs ont été observés en train de jouer avec les enfants, s'agenouillant pour leur parler et assurant la surveillance dans tous les groupes de jeux libres. Une consigne verbale a été donnée aux enfants pour qu'ils rangent avant de passer à une autre activité. Les enfants ont été observés en train de ranger leur matériel avec l'aide des éducateurs. Les éducateurs ont invité les enfants à se préparer à aller jouer dehors. Les enfants ont été observés en train de remplir leurs gourdes et de faire la file devant la porte. Les éducateurs ont été observés en train d'emporter leurs trousse de premiers secours, leurs listes de présence et le matériel de jeu d'extérieur avec les enfants. Une fois dehors, un comptage a été effectué pour s'assurer que tous les enfants étaient présents.

Une discussion a eu lieu à propos du déplacement des bacs de rangement et du matériel de jeu supplémentaire dans les salles de classe 185 et 191. Des bacs de rangement contenant des décorations et d'autres objets ont été observés dans ces deux salles de classe.

original signé par
Mélika Belliveau

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 03 juillet 2026

Date

original signé par
France Dargavel

Le 03 juillet 2026

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"